

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de MR MOUSSET, maire.

Date de convocation du conseil municipal : Lundi 8 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents : M MOUSSET, Mme TOQUER, Mr CRESPIEN, M. OMEYER, Mme LAMOUREUX, Mme VAILHEN, Mme LE JOUBIOUX, M QUILLIEN, M NICOLAZO, Mme OLLIVIER.

Absents excusés : M. MICHELET, M DUFOUR, Mme RENARD (M MOUSSET), M JADE (M DUFOUR), Mme BASTILLE (Mme LAMOUREUX).

Secrétaire de séance : Mme LAMOUREUX

Le PV du conseil municipal du 20 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024-28- VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur MOUSSET

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux fixer les taux comme suit,

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

FIXER les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 7.27 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.5 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.56 %

2024-29 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Mme TOQUER

Le conseil municipal décide à l'unanimité au conseil municipal de :

ASSOCIATIONS	2021	2022	2023	2024
	Montants votés	Montants votés	Montants votés	Montants Proposés
AUPE	400 €	300 €	300 €	300 €
LES SALTIMBANQUES	200 €	300 €	300 €	300 €
Collège Ste MARIE (13 élèves)	100 €	100 €	150 €	150 €
Collège de RHUYS (28 élèves)	400 €	400 €	350 €	300 €
FNACA	100 €	100 €	100 €	100 €

UFAC	100 €	100 €	100 €	100 €
UNACITA	100 €	100 €	100 €	100 €
POMPIERS	100 €	100 €	100 €	200 €
SAUVETAGE EN MER DAMGAN	500 €	500 €	500 €	500 €
HANDBALL			100 €	Pas de demande
TENNIS CLUB			100 €	100 €
ASSOCIATION DES FAMILLES DE KERBLAY	60 €	60 €	60 €	60 €
RESTAURANTS DU CŒUR	300 €	300 €	300 €	300 €
CROIX ROUGE				200 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100 €	100 €	100 €	100 €
ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE	100 €	100 €	100 €	Pas de demande
SECOURS CATHOLIQUE			100 €	100 €
BAGAD DE RHUYS	300 €	300 €	400 €	300 €
COMITE DES FETES	-	5 000 €	2 000 €	1 000 €
FLEURS DES MARAIS	600 €	600 €	1 000 €	500 €
AUTOUR DU LIVRE	1 250 €	400 €	700 €	200 €
TRO PARK		1 500 €	1 500 €	1 000 €
AMICALE LES COURLIS	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
OCCE Ecole Les Courlis			800 €	4 000 €
CHASSE	400 €	400 €	500 €	500 €
PETANQUE BANASTERE	-	-	-	-
BMX Sarzeau	-	-	-	100 €
AVIRON CLUB RHUYS Hoëdic	-	-	-	100 €
TELETHON	-	-	-	100 €
PREVENTION ROUTIERE	-	-	-	100 €
REVES DE CLOWN	-	-	-	100 €
LES MAINS DANS LE SABLE	-	-	-	100 €
Ecole primaire Saint-André SURZUR (4 élèves)	-	-	340 €	
Ecole primaire Sainte-Cécile THEIX (2 élèves)	-	-	170 €	
TOTAL	7 110 €	11 860 €	11 020 €	

- APPROUVER le programme des subventions aux associations pour l'exercice 2024 suivant le détail présenté ci-dessus.

Madame TOQUER explique que la subvention pour l'OCCE Ecole Les Courlis est plus importante cette année car les élèves de CP au CM2 vont partir en voyage scolaire. Madame TOQUER ajoute que pour l'association Pétanque BANASTERE, il est préférable d'attendre le bilan financier avant de voter la subvention. Madame OLLIVIER demande pourquoi les subventions n'ont pas été étudiées en commission, Monsieur le Maire répond que vu l'ordre du jour succinct du conseil municipal ce soir, il était possible de pendre le temps d'étudier les demandes une à une directement en séance. Monsieur NICOLAZO demande si le terrain de pétanque va être refait ? Monsieur le Maire répond que tout est en suspend pour le moment pour la pétanque donc pas de travaux pour le moment.

Madame OLLIVIER demande comment ont été traitées les demandes de food-truck sur la commune cet été ? Monsieur Le Maire explique que LE PETHIMISTER a une autorisation temporaire près de Rouvran, Camille CHAUCHAT va faire des crêpes à Pencadénic, il faudra d'ailleurs veiller à ne pas gêner les ostréiculteurs et un food truck sera installé dans le bourg près des anciens WC publics. Monsieur NICOLAZO demande pourquoi le food-truck du bourg ne s'installe pas sur le terrain à côté de l'EPD ? Monsieur le Maire répond que ça aurait été une bonne idée mais que ce n'est pas possible avec le cône de vue connu à cet emplacement.

INFORMATION

- Le prochain conseil municipal se déroulera le :

Jeudi 23 mai 2024 à 18h30

Sous réserve de modification éventuelle liée à des contraintes techniques et/ administratives.

Séance close à 18h52.

Monsieur MOUSSET,

Maire

LAMOUREUX Sophie,

Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mousset', is written between two horizontal lines. The signature is somewhat stylized and partially obscured by the lines.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sophie Lamoureux', is written in a cursive style. The signature is written over a horizontal line.

